
**Feuille occasionnel de l'Association de Développement
Agropastoral et Sanitaire DAGROPASS – « AMAGARANIKINDI »**
Membre du Réseau d'Action Internationale sur les Armes Légères (RAIAL/IANSA).

C O M M U N I Q U E D E P R E S S E

Madame / Monsieur le député,

Le manque de contrôle sur le commerce des armes a des conséquences très dangereuses. Les transferts d'armes irresponsables attisent les atteintes aux droits humains et il est prouvé qu'ils jouent un rôle de catalyseur pour les conflits : Ils prolongent les guerres, les rendent plus meurtrières et alourdissent de manière générale leur coût humain.

Chaque année, des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont tués à cause de la prolifération incontrôlée des armes ; un plus grand nombre encore mutilés, torturés ou contraints à fuir de chez eux. Dans des nombreuses régions en proie à un conflit, la poursuite de la fourniture internationale d'armement aggrave encore la situation sur terrain.

C'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité fondamentale de contrôler les flux d'armes – aux gouvernements de tous les pays, qu'ils soient ou non fabricants d'armes, qu'ils en soient importateurs, exportateurs ou réexportateurs ou qu'ils soient un pays de transit. Les Etats ont évidemment le droit d'acquiescer des armes pour assurer leur propre défense de manière légitime, et le maintien de l'ordre public de façon responsable. Mais ils ont en même temps la responsabilité générale et l'obligation légale de veiller à ce que les armes transférées ne soient pas utilisées pour commettre des violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire, ou pour entraver le développement.

La campagne *Controlez les armes* (coordonnée par Amnesty International, Oxfam International et le RAIAL, Réseau d'action internationale sur les armes légères) et le *Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons* (Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre) lancent conjointement une action pour inviter les parlementaires du monde entier à soutenir la campagne en faveur d'un traité sur le commerce des armes.

La conférence d'évaluation de l'application du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères, qui aura lieu en 2006, représente une occasion unique d'obtenir des avancées. Nous encourageons tous les parlementaires à mobiliser dès maintenant le gouvernement pour qu'il préconise des contrôles plus stricts sur les transferts d'armes, ainsi qu'une série d'autres mesures, lors de cette conférence de juillet 2006.

L'un des principaux outils pour ce faire est le projet de résolution élaboré par le *Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons*. Les points 3 à 7 du projet demandent aux gouvernements d'adopter une attitude plus ferme en matière de transferts d'armes et d'empêcher les armes de tomber entre de mauvaises mains. Le point 3 exhorte les Etats à convenir d'un ensemble de **principes globaux en matière de transferts d'armes** et le point 4 demande que ces principes soient exposés dans un nouvel accord international : **un traité sur le commerce des armes**.

Il est extrêmement important de s'attaquer à la question du commerce des armes et cette idée fait si bien son chemin que nous pensons qu'il est réellement possible de parvenir à un accord sur ces principes lors de la conférence des Nations Unies. Bien entendu, pour obtenir un contrôle sur les armes

strict et efficace au niveau national et international, il est également nécessaire de se pencher sur un ensemble vaste et complexe d'autres questions qui sont également abordés dans les projets de résolution, notamment :

- le marquage et traçage des armes et des munitions (point 2)
- le contrôle à exercer sur le courtage des armes (point 2)
- La prévention de l'utilisation abusive des armes par toutes les forces de sécurité placées sous l'autorité de l'Etat, y compris les forces armées et les organes chargées du maintien de l'ordre public et de l'application de la justice pénale (point 8 et 9)
- Les contrôles à exercer sur la possession d'armes à feu par les civils (point 10)

Pour atteindre tous ces objectifs, il est important que les parlementaires participent d'avantage au processus des Nations Unies sur les armes légères (point 11).

Les parlementaires nationaux et régionaux ont un rôle crucial à jouer en ce qui concerne la promotion et la mise en œuvre de tous les contrôles sur les armes, y compris des principes globaux relatifs aux transferts d'armes. Les parlements sont les seuls organes habilités à élaborer et modifier les lois, ainsi, qu'à soutenir et approuver la ratification d'accords internationaux. En tant que représentants démocratiquement élus, les parlementaires ont accès aux médias et la possibilité de lancer un débat et d'inciter le public à donner son opinion.

Les parlementaires sont également en relation avec la société civile et le gouvernement, ce qui permet d'assurer la légalité et la légitimité de leurs initiatives.

En promouvant les principes globaux relatifs aux transferts d'armes, vous contribuez pour une part essentielle au succès de cette campagne.

L'Asbl DAGROPASS vous demande si le gouvernement est favorable aux normes internationales minima sur les transferts d'armes basés sur le droit international humanitaire et sur le droit international relatif aux droits humains, qui sont exposés dans le projet des principes globaux relatifs aux transferts d'armes.

L'Asbl DAGROPASS vous demande de former au sein du parlement un groupe de travail sur les questions relatives au contrôle des armes au Burundi et d'assister à la réunion du comité préparatoire de la conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (du 9 au 20 janvier 2006) et à la conférence d'évaluation du programme d'action des Nations Unies sur les armes légères (du 26 juin au 7 juillet 2006).

Fait à Bujumbura, le 25/11/2005.

Pour toute question, contactez NTATOROKA Guillaume

Secrétaire exécutif, téléphone : 858857

Association pour le Développement Agropastoral et sanitaire « AMAGARANIKINDI » Tél. (257) 858857

E-mail : dagropass@~yahoo.fr B.P. 3141 Bujumbura/Burundi

Sièges : Kidahwe, secteur Shari, zone Bubanza, Commune et province Bubanza

Quartier HEHA, 3^{ème} avenue, n°14, zone : KAMENGE, municipalité de BUJUMBURA